Mais le pays veulent trop réellement l'entente pour briser les négociations là dessus. Le roi cédera probablement ; si ses ministres exigent absolument le serment, on croit qu'il changera de ministère. »

S'il en advenait ainsi, dit à ce sujet le *Pays*, le roi Victor-Emmanuel ne trouverait que des approbateurs parmi ceux qui aiment sincèrement l'Italie et la maison de Savoie.

On écrit de Berlin, 26 juin :

« On dit que M. de Bismark ne partira que demain pour Carlsbad, parce qu'il lui reste encore quelques affaires à régler avant son départ. Il y a eu hier soir une longue séance du conseil dans laquelle on s'est, dit-on, occupé des questions intérieures. Il est certain que la loi électorale restera en vigueur. Le roi ne veut pas entendre parler d'une atteinte à la Constitution qu'il a jurée ; mais on sévira plus que jamais contre la presse et contre les personnes qui la représentent. On aura recours à des mesures rigoureuses et on procédera à de nouvelles élections.

« Quel que soit le résultat de ces élections, le règlement de la chambre sera changé dans le sens que je vous ai déjà indiqué. Les présidents seront nommés par le roi et la publicité des débats sera restreinte. Le compte-rendu des séances sera rédigé par les soins du président. M. de Bismark a su persuader au roi que ces mesures ne portent pas atteinte à la constitution.

« Le comte Itzenplitz, ministre du commerce, est décidé à prendre en considération la question de l'abolition des lois sur l'usure. Il consultera à ce sujet, non-seulement les sociétés d'agriculture, mais aussi les autorités provinciales. »

Le gouvernement de Washington reconnaît l'impérieuse nécessité de mettre fin aux mesures restrictives qui, depuis si longtemps, paralysent les relations du commerce intérieur et extérieur dans les Etats de l'Union. Une proclamation du président Johnson, en date du 13 juin, déclare levées toutes les restrictions décrétées par ses proclamations antérieures et qui s'appliquaient aux contrées ou l'insurrection se maintenait encore, il y a quelques semaines. Les nouvelles mesures seront mises en vigueur à dater du 1er juillet prochain. Les articles de contrebande de guerre sont seuls exceptés et l'on peut considérer comme ouverts au commerce étranger les ports des Etats-Unis.

« Le général Scholefield dans la Caroline du Nord, et le général Shéridan, dans la Louisiane, écrit-on de Vashington, 13 juin, ont publié, d'autre part, des ordres pour empêcher des saisies militaires de coton et pour qu'il soit apporté à la marche du commerce aussi peu d'obstacles que possible. Les agents de la Trésorerie ont en outre, reçu des instructions dans le même sens. »

Le gouvernement entre ainsi dans une bonne voie. Elle lui est indiquée, d'ailleurs, par les nécessités financières, puisque les dépenses actuelles du gouvernement s'élèvent au chiffre de 1,750,000 dollars par jour.

Au point de vue politique, les mesures exceptionnelles tendent également à s'adoucir et le 25 de ce mois ont dû être relâchés tous les prisonniers confédérés, compris dans les dispositions de la proclamation de l'amnistie.

Ainsi qu'on devait le prévoir, la race noire sera, tant quelle n'aura pas fait sa place dans la société américaine, une cause de graves embarras. Des rixes sanglantes ont eu lieu entre des soldats et des nègres : « Il a fallu établir des postes militaires très imposants pour maintenir la tranquillité en ville. » Ajoutons qu'une dépêche de New-York, 15 juin, porte que quatre compagnies de nègres embarquées à Monroë, à destination du Texas, ont refusé de partir. Une d'elles a menacé de tuer ses officiers. Ces compagnies ont été débarquées, désarmées et ensuite réembarquées. — (Havas.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'*Agence Havas* nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Southampton, 28 juin 5 heures du soir.

On mande du Pérou que trois bâtiments de guerre espagnols avaient quitté Callao se dirigeant sur Valparaiso. On supposait qu'ils avaient pour mission de bloquer les ports du Chili.

La fièvre jaune s'est déclarée parmi les troupes espagnoles à Porto-Ricco.

Southampton, 28 juin.

Le paquebot des Indes Occidentales a apporté les nouvelles suivantes :

Un nouveau mouvement avait éclaté dans la République de San-Salvador en faveur de l'ex-président Bassios. Le gouvernement avait envoyé 5,000 hommes dans le Sud pour attaquer les insurgés.

L'insurrection continuait dans le district d'Olanche (Houduras).

Les élections pour la présidence de l'Equateur étaient terminées. On croyait que le candidat du gouvernement, M. Jéronims triompherait.

Le différend entre le Chili et l'Espagne n'était pas arrangé. Le ministère Chilien discutait avec le représentant espagnol les réclamations du cabinet de Madrid. Le caractère des questions pendantes était inconnu.

La situation, au Pérou, n'avait pas éprouvé de changement notable. Les insurgés s'étaient retirés du littoral depuis la perte d'Arica. Le général Prado se dirigeait vers Lima. Le gouvernement avait envoyé des forces à sa rencontre. Les ports d'Islay et d'Iquique avaient été déclarés on état deblocus.

New-York, 15 juin (après-midi)

M. John Mitchell rédacteur du *Daily-News* de New-Kork, a été arrêté et conduit au fort Monroë. On croit qu'il sera mis en accusation comme coupable de trahison.

Le général Halleck a envoyé à M. Stanton une lettre dans laquelle il justifie sa conduite vis-à-vis du général Sherman. Il rejette toute la responsabilité sur le général Grant.

Quatre compagnie de nègres embarquées à Monroë, sur un transport à destination du Texas, ont refusé de partir. Une d'elles a menacé de tuer ses officiers. Ces compagnies ont été débarquées, désarmées et ensuite réembarquées. Le gouvernement a envoyé à City-Point l'ordre de ne plus fournir d'armes aux troupes noires.

New-York, 17 juin, matin, (par le *City of Washington* — voie de Crockhaven).

Le *York-Times* assure que M. Stephens et le général Lee ont sollicité de M Johnson un pardon spécial, conformément aux restrictions stipulées dans l'acte d'amnistie.

Or 144 5/8. Change sur Londres 159 1/2. — Change sur Paris 3,55. — Bonds 103 1/8. — Coton 41.

New-York, 17 juin.

Le *Times* raconte qu'un des motifs pour lesquels M. Stephens, dans sa demande de pardon, déclare s'être mis du côté de l'insurrection, fut l'attitude de la *Tribune*. En voyant ce journal soutenir le droit des populations du Sud de revendiquer leur indépendance, M. Stephens crut que le Nord reconnaîtrait l'indépendance du Sud, sans faire la guerre.

Il résulte de dépositions faites dans le procès de conspiration que M. Benjamin Wood aurait reçu de M. Jacob Thompson 25,000 dollars. Le bruit court que M. Benjamin Wood a été arrêté.

Buckarest, 26 juin.

Le président du conseil des ministres ayant voulu se retirer à cause de sa santé, le ministère a été modifié comme il suit :

MM. Crezzulesco, finances et présidence du conseil ;

Le général Floresco, intérieur et travaux publics ;

Cariadi, justice *ad interim* ;

Le général Macco, guerre ;

Balanesco, affaires étrangères.

Londres, 27 juin, soir.

Le comte de Granville a annoncé, ce soir, à la Chambre des lords que le Parlement anglais serait dissous, le 6 juillet.

Vienne, 27 juin.

La *Gazette de Vienne* (Ed. du soir), annonce que l'archiduc Rénier a obtenu un congé prolongé qu'il avait demandé et que le comte de Mensdorf est chargé, provisoirement, de la présidence du Conseil des ministres.

L'Empereur a daigné relever de leurs fonctions le Chancelier aulique de Hongrie. M. le comte de Zichy, ainsi que le ministre Nadasdy. — Le Comte de Maylath est nommé Chancelier aulique de Hongrie, en remplacement du Comte de Zichy.

Southampton, 28 juin.

La *Seine*, venant des Indes-Occidentales, a apporté 1,976,532 dollars.

On mande de St. Thomas, le 14 juin, que le bâtiment de guerre anglais *Clio*, était attendu. A bord de ce bâtiment se trouve la Reine des iles Sandwich, qui se rend en Angleterre.

Marseille, 28 juin.

Les lettres de Constantinople, du 21, disent que le Vice-Roi d'Egypte est parti pour l'île de Chio. D'après certains bruits, il serait attendu à Constantinople. Une *quarantaine* de cinq jours avait été établie à Constantinople pour les provenances d'Egypte.

Florence, 28 juin.

Le Journal officiel publie un décret royal pour la nomination d'un nouveau Conseil d'Etat.

M. Vegezzi est arrivé hier. — Il a été tenu le jour même, un conseil des ministres auquel M. Vegezzi assistait.

Madrid, 27 juin.

Le ministre des affaires étrangères a présenté aujourd'hui à la Chambre des députés un projet de loi demandant pour le gouvernement l'autorisation de ratifier le traité de commerce avec la France.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Une compagnie de navigation, au capital de huit millions, vient de se former, dit-on au Hâvre. Le but de cette compagnie est de transporter directement en France les cotons américains provenant des ports de Savannah, Mobile, la Nouvelle-Orléans, Galvesto, etc., qui prenaient jusqu'ici, en très-grande partie, la voie de l'Angleterre.

On lit dans le *Précurseur* d'Anvers :

« Les importateurs de laines de la Plata se sont réunis avant-hier après-midi, à l'effet de fixer l'époque de la tenue des prochaines ventes trimestrielles de cet article sur notre place. Il a été décidé que ces enchères s'ouvriront le 25 juillet pour se clôturer le 5 août. — La quantité totale des laines qui seront offertes est estimée à environ 24,000 balles. Ce chiffre est le plus considérable qui ait jamais été annoncé en vente à Anvers, et prouve suffisamment l'extention énorme qu'ont prise nos relations avec ses contrées du Sud Amérique. C'est surtout depuis l'établissement de ces enchères trimestrielles, que notre commerce de laines s'est accru dans des proportions colossales et que les acheteurs et consommateurs de tous les pays et notamment de l'Allemagne, ont reconnu la suprématie de notre port pour le commerce de transit ; aussi ne laissent-ils jamais passé une seule occasion d'assister à nos ventes et leurs achats y sont-ils généralement importants.

» Mais pour que cette branche de commerce puisse s'étendre encore davantage et surtout pour que nos ventes publiques puissent se faire en présence du plus grand nombre possible d'acheteurs, il faut que le gouvernement nous accorde plus de facilités que nous en possédons jusqu'ici pour l'expédition vers l'intérieur ou vers l'étranger des quantités de marchandises que les acheteurs seront venus se disputer entre eux. Il faut surtout, qu'au lendemain des enchères, alors que de fortes quantités de laines doivent être expédiées pour toutes les destinations, le ministère des travaux publics fasse mettre à la disposition du commerce anversois, un matériel roulant aussi complet que possible, pour que les expéditions puissent se faire avec promptitude, au grand avantage de notre commerce. Au lendemain des dernières enchères, plusieurs plaintes, au sujet du manque de matériel, nous sont parvenues et nous avons alors plus d'une fois réclamé auprès du gouvernement. C'est afin d'éviter le retour de ces plaintes, et aussi afin de voir les plus grandes facilités possibles accordées au commerce, que nous appelons dès aujourd'hui, c'est-à-dire un mois avant la tenue des prochaines enchères, l'attention du gouvernement. Nous osons espérer qu'il fera droit à nos justes réclamations. »

HAVRE, — mercredi. — Le calme a encore été plus grand ce matin que les jours précédents, nous n'avons pas noté au-delà de quelques centaines de balles à prix sans variation sensible.

A terme, ainsi qu'en livrable, par navires, il n'a pas été question d'affaires ; le terme aurait cependant pu s'obtenir avec des concessions.

Les ventes à quatre heures vont à 771 b.

LIVERPOOL, — mardi. — Les ventes vont à 15,000 b.

Halle de Manchester, calme aux prix de la semaine passée.

LIVERPOOL, — mercredi. — Ventes, environ 8,000 b. ; marché très calme, fair Jumel, 19 d. 1/2. ; dito à livrer, 18 d. 1/2.

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

On sait que par décision impériale du 22 juin 1865, l'Empereur a nommé au commandement du 1er corps d'armée et de la 1re division militaire M. le maréchal Canrobert, et au commandement du 4e corps d'armée et de la 8e division militaire, M. le général de division Montauban, comte de Palikao.

Il est probable que le commandement du 2e corps d'armée à Lille, qu'abandonne M. le comte de Palikao, restera vacant comme cela a déjà eu lieu lorsqu'il y a deux ans le maréchal Mac-Mahon fut appelé au commandement de Nancy en remplacement de M. Canrobert, nommé lui-même au commandement de Lyon.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

Les *militaires libérables* en 1865, liés au service avec ou sans prime, actuellement sous les drapeaux dans les corps de l'intérieur (garde et ligne), seront rayés des contrôles de leurs corps pour être inscrits sur ceux de la réserve.

Cette décision sera exécutée de la manière suivante :

Les militaires libérables en 1865, actuellement au camp de Châlons, partiront après la levée du camp, sauf toutefois ceux qui feront partie des corps de cavalerie et d'artillerie, lesquels ne seront renvoyés qu'après avoir ramené chevaux et matériel au lieu de garnison.

Quant aux militaires des autres corps de l'intérieur, leur départ aura lieu immédiatement après l'inspection des corps auxquels ils appartiennent.

Seront exceptés de l'envoi dans la réserve :

1° Les militaires proposés pour la retraite ;

2° Les militaires qui, ayant l'intention de se rengager, contracteraient immédiatement un rengagement ;

3° Les engagés volontaires et les rengagés qui désireraient ne quitter le corps qu'à l'expiration de leur temps de service.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats d'élite, qui passeront dans la réserve en vertu de la présente décision, seront remplacés dans leurs grades.

La direction générale des postes vient de faire imprimer, sur nouveau modèle, des mandats pour les envois d'argent par la poste. Ils diffèrent des anciens par le titre de *receveur* qui remplace partout celui de *directeur*, et par les numéros représentatifs de la somme envoyée qui sont enlacés dans une vignette à souche.

Nous lisons dans le *Mémorial de Lille* :

« Nous apprenons avec une véritable satisfaction que la ville de Lille va être dotée d'une seconde gare de voyageurs et de marchandises, destinée à la ligne de Béthune et se reliant à Arras à la ligne actuelle, de manière à procurer aux voyageurs pour Paris une économie de temps de 25 minutes.

« Cette gare sera installée à l'extrémité de la rue Impériale à front de la place n° XVI, près de la nouvelle porte de Béthune.

« Afin de compléter cette importante création d'utilité publique, la Compagnie Boitelle a l'intention d'installer dans tout le parcours de la rue Impériale une voie américaine qui relierait la grande place de Lille avec cette seconde gare et permettrait aux voyageurs de monter en wagon au centre même de la ville.

« Cette heureuse innovation est appelée à rendre de très-grands services à la population et ne peut manquer d'être accueillie avec une grande faveur. »

Mercredi, vers quatre heures du matin, un jeune homme, nommé Louis Serlooten, s'est donné la mort sur le quai du canal, près du pont de l'Union, en se faisant sauter la cervelle d'un coup de pistolet.

Quelques personnes, accourues au bruit de la détonation, essayèrent, mais inutilement, de porter secours à l'infortuné jeune homme : la mort avait été instantanée.

Louis Serlooten n'avait pas vingt ans. Il s'était épris d'une jeune fille à qui il avait fait une proposition de mariage qui avait été repoussée. On croit que c'est par suite du chagrin qu'il éprouva de se voir éconduit qu'il s'est donné la mort.

Avant de se suicider, il écrivit à la jeune fille qu'il aimait, ainsi qu'à ses deux patrons pour leur faire part de sa mort et pour les inviter à son enterrement. Une autre lettre fut adressée par lui à M. le commissaire central de police de Roubaix. Elle était ainsi conçue :

Roubaix, 27 juin 1865.

Monsieur,

« Je vous prie de faire annoncer au « journal de la ville le décès du sieur « Louis Serlooten, décédé à Roubaix le « 28 juin 1865, à l'âge de 19 ans et 9 « mois, et de donner connaissance aux « amis qui n'auraient pas reçu de lettre « de faire part.

« Agréez mes salutations empressées.

« Votre dévoué serviteur,

« Louis Serlooten »

La mort de Louis Serlooten laisse sans ressources sa mère, veuve avec quatre enfants, jeunes encore, dont il était le seul soutien.

---

gieux dévouements, et c'est là ce que nous devons contempler et vénérer.

Grâce à sa connaissance de la langue allemande, M. de Saulnes entrait facilement en relation avec les gens de Hambourg. Il plaisait d'ailleurs par l'aménité de son caractère ; il intéressait par le sentiment du devoir qu'on remarquait promptement en lui, et bientôt il eut plus d'élèves qu'il ne lui en fallait pour se procurer une honorable aisance. Quelque temps après, une chaire de professeur de littérature étant devenue vacante, plusieurs pères de famille, qui avaient vu avec quel soin consciencieux il donnait des leçons à leurs enfants, réunirent leurs efforts pour la lui faire obtenir. Cette place, dignement rétribuée, lui permit de quitter l'etroite et sombre rue où, par économie, il avait été obligé de chercher un logement, et de s'établir près du Jungfernstieg, en face des bassins de l'Alster, dont la petite Clotilde emportait jusqu'à Saulnes l'image dans son sommeil.

Pour les cœurs attristés par l'infortune, ou enclins à la mélancolie, la nature du Nord a un charme particulier. Elle ne les offusque point, comme celle du Midi, par une trop vive animation ou des couleurs trop éclatantes. Elle les rassure, au contraire, par sa propre apparence de tristesse et de recueillement. Elle les invite à la rêverie dans ses solitudes ombreuses. Elle semble s'associer à leur deuil par la teinte grise de son ciel, par la pâle floraison de ses champs, et plaindre, leur peine par les flots qui soupirent dans ses mornes ravins, par les brises qui agitent les longues branches de ses bouleaux, et les vents qui gémissent dans ses forêts de sapins.

Louis et Jeanne en étaient venus à aimer cette terre du Nord ; ils y avaient trouvé une bénigne hospitalité ; ils s'y étaient liés, en quelques années, par la tombe de deux enfants morts en bas âge et la naissance de deux autres enfants sur lesquels reposait leur espoir.

Dans l'humilité de leur situation, ils s'étaient fait une vie retirée, silencieuse, occupée en grande partie par des devoirs réguliers, et réjouie par leur mutuelle affection. Un de leurs plaisirs favoris était d'aller se promener sur les rives de l'Alster, ou dans les vertes campagnes qui entourent la vieille cité de Hambourg, au moulin de Wohldorf, au village d'Eimsbuttel. Quelquefois, ils allaient jusqu'à Blankenes, s'asseyaient sur la colline, au pied de laquell s'épanchent les flots de l'Elbe, se rappelaient le temps où, de la terrasse de Dresde, ils regardaient couler ce même fleuve, et se serraient la main. Après tout ce qu'ils avaient perdu, souvent encore ils se sentaient heureux, non point comme aux jours printaniers de leur mariage ; mais il y a plus d'une forme de bonheur.

En 1802, quand les émigrés furent amnistiés. Louis et Jeanne virent partir tous ceux qui se trouvaient à Hambourg et ne songèrent point à les suivre. Ils ne se disaient pas cependant, avec une étroite et sèche pensée d'égoïsme : *Ubi benè, ibi patria*. Ils songeaient sans cesse à leur chère Lorraine et la regrettaient ; mais ce qui constitue la patrie, ce n'est pas seulement le sol où l'on est né, c'est le foyer des ancêtres, le lien de la famille, la tradition, manifeste vivant du passé, enseignement de l'avenir, l'ordre social qu'on a connu, les amitiés que l'on s'est faites, le toit que l'on a possédé.

Pour Louis et Jeanne, tous ces trésors étaient anéantis, leurs amis morts, leurs parents morts, leurs maisons démolies, leur patrimoine morcelé et vendu. Ils ne pouvaient retrouver dans leur pays que des ruines et des sépultures, et ils restèrent à Hambourg.

Quelques années encore s'écoulèrent. Un soir d'hiver, en revenant du Gymnase, M. de Saulnes fut surpris par un de ces tourbillons de neige qui voilent tous les objets, troublent les yeux les plus clairvoyants et terrassent les hommes les plus robustes. Il s'égara dans un labyrinthe de petites rues noires, dans des amas de boue et de neige, revint sur ses pas, s'égara de nouveau. Lorsqu'enfin il parvint à reconnaître la direction qu'il devait suivre et à regagner sa demeure, il était harassé de fatigue et transi. Il se mit au lit, tremblant de tous ses membres, et mourut d'une pleurésie.

Sa malheureuse veuve, se voyant seule dans une ville étrangère, privée de son unique appui, inquiète de son avenir et surtout de l'avenir de ses enfants, se décida à rentrer en France. Elle entendait dire que le gouvernement rendait aux émigrés les portions de leurs terres qui n'avaient par encore été vendues ; elle pensait que peut-être elle pourrait se faire restituer quelques parcelles de son héritage. Elle voulait aussi voir M. Mazerolle et tâcher de découvrir ce qu'était devenue la cassette de sa belle-mère.

Nous avons dit comment elle arriva à Saulnes. Son entrevue dans ce village avec M. Mazerolle trompa son attente et lui fit une impression étrange qu'elle ne put jamais oublier.

En une demi-heure, elle avait perdu là une de ses espérances. Un notaire de Longwy lui en conserva une autre.

X. MARMIER.

(*La suite au prochain numéro.*)

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

BUREAU DE ROUBAIX.

heures des levées de boîtes supplémentaires

	Rue Fosse-aux-Chênes.	Place de la Liberté.	Rue du Pays.
1e levée	7h » mat.	7h 20 mat.	7h 30 mat.
2e levée	10 » mat.	10 20 mat.	10 30 mat.
3e levée	2 » soir.	2 20 soir.	2 30 soir.
4e levée	6 20 soir.	6 40 soir.	6 50 soir.
5e levée	7 50 soir.	8 10 soir.	8 20 soir.

	Rue Neuve.	Rue St-Georges.	Gare.
1e levée	7h 35 mat.	7h 40 mat.	7h 50 mat.
2e levée	10 35 mat.	10 40 mat.	10 50 mat.
3e levée	2 35 soir.	2 40 soir.	2 50 soir.
4e levée	6 55 soir.	7 » soir.	7 10 soir.
5e levée	8 25 soir.	8 30 soir.	

Heures de départ des trains de Roubaix pour Lille.

Matin. — 5.17 — 7.39 — 8,36 — 9.50 — 10.15 — 12,06.

Soir. — 12.45 — 1.55 — 3.30 — 5.10 — 8.23 — 9.30 — 10.41.

Départs de Lille pour Roubaix.

Matin. — 3.55 — 6.10 — 7.20 — 8.45 — 9.55 — 11,15.

Soir. — 12.20 — 2.05 — 3,00 — 4.50 — 6.00 8.05 — 9.10 — 11,15.